



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ORGANISATION DE SIX ATELIERS
PARASPORT DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU
SPORT 2024**

**DÉCISION N° DM-24-069
EN DATE DU 11 MARS 2024 01 MARS 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRERE-GOURDY, Adjoint au Maire chargé du Développement Durable et de l'Inclusion ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association ODASS « Objectif Diversification Autour D'actions de Sensibilisation », représentée par Monsieur Sébastien SERRARIO en qualité de président, située au 6 rue des Bateliers 92110 Clichy, d'organiser pour le compte de la ville de Vincennes 6 (six) ateliers parasport dans le cadre de la Fête du sport le samedi 22 juin 2024 ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de prestation d'intervention avec l'association ODAAS, représentée par Monsieur Sébastien SERRARIO en qualité de Président pour l'animation de six ateliers parasport, (basket fauteuil, céci-foot, torball/goalboal, course cécité, judo cécité, tir à l'arc/cécité) dans le cadre de la Fête du sport organisée par la ville de Vincennes le samedi 22 juin 2024, pour un montant de 3 000 euros net de taxes (trois mille euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du développement
durable et de l'inclusion,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE-GOURDY

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240311-lmc1H11756H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/03/2024
Date de Publication : 11/03/2024